



## **Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse**

### **Procès-verbal de la réunion du 23 mars 2015**

#### Ordre du jour :

1. Adoption des projets de procès-verbal de la réunion jointe du 14 janvier et des réunions des 4 et 11 mars 2015
2. Présentation du document-cadre du cours unique d'éducation aux valeurs (demande de mise à l'ordre du jour de la sensibilité politique « déi Lénk » du 12 mars 2015)
3. Divers

\*

Présents : M. Claude Adam, Mme Sylvie Andrich-Duval, M. Gilles Baum, M. Eugène Berger, Mme Tess Burton, M. Lex Delles, M. Georges Engel, M. Gast Gibéryen remplaçant M. Fernand Kartheiser, M. Claude Haagen, Mme Martine Hansen, Mme Françoise Hetto-Gaasch, M. Gilles Roth remplaçant Mme Martine Mergen, M. Laurent Zeimet  
Mme Taina Bofferding, M. Justin Turpel, observateurs

M. Claude Meisch, Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

M. Patrick Bichel, M. Jean-Marie Kieffer, du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Mme Christiane Huberty, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Fernand Kartheiser, Mme Martine Mergen

\*

Présidence : M. Lex Delles, Président de la Commission

**1. Adoption des projets de procès-verbal de la réunion jointe du 14 janvier et des réunions des 4 et 11 mars 2015**

Les projets de procès-verbal susmentionnés sont adoptés.

**2. Présentation du document-cadre du cours unique d'éducation aux valeurs (demande de mise à l'ordre du jour de la sensibilité politique « déi Lénk » du 12 mars 2015)**

Sur demande de la sensibilité politique « déi Lénk » (cf. annexe 1), la Commission se voit soumettre le document sous rubrique, qui sera présenté le même jour à la presse et au grand public.

En introduction, M. le Ministre rappelle que le programme gouvernemental 2013-2018 préconise l'introduction d'un « cours unique neutre et harmonisé d'éducation aux valeurs pour tous les élèves de l'enseignement fondamental et secondaire, lequel remplacera les cours actuels « Formation/Education morale et sociale » et « Instruction religieuse et morale » dans l'enseignement fondamental et secondaire. [...] Les objectifs de cette éducation sont notamment de présenter de manière objective les grands courants religieux et philosophiques et d'éduquer les élèves aux valeurs qui fondent notre vivre ensemble ».

Sur base des travaux préparatoires, lancés dès février 2014, le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a élaboré un document-cadre pour l'élaboration du nouveau cours. Ce document, repris à l'annexe 2 du présent procès-verbal, définit le contexte, les objectifs politiques et les principes fondamentaux du nouveau cours, tout en fournissant des indications au sujet de l'approche visée. Il servira de base et de fil conducteur au groupe de travail chargé de l'élaboration des programmes pour les différentes classes.

Pour tenir compte du fait que le nouveau cours remplacera les deux cours existants, le groupe de travail se compose d'enseignants d'instruction religieuse et morale et d'enseignants d'éducation/de formation morale et sociale. Ils se font accompagner par deux experts, représentant les deux sensibilités en jeu, ainsi que par un expert-modérateur en la personne de M. Jürgen Oelkers, professeur émérite de l'Université de Zurich. Ce dernier est chargé de mettre en pratique, avec le groupe de travail *ad hoc*, le document-cadre faisant l'objet de la présente réunion.

Il est évident qu'aussi bien l'élaboration des programmes que le nouveau cours lui-même devront s'inscrire dans un climat de tolérance et de respect mutuel. C'est ainsi que, dans une véritable démarche participative, le document-cadre sera soumis à l'avis de tous les partenaires concernés. De fait, le cours préconisé ne peut réussir que s'il existe un consensus sur les grandes orientations et sur la plus-value qui en résultera pour les élèves.

Il est désormais proposé de dénommer le nouveau cours « Vie et société ». Le premier élément fait ressortir que le cours sera censé permettre à l'élève en tant qu'individu de se forger peu à peu ses propres opinions et convictions. Il s'agit de le soutenir dans son évolution vers un adulte autonome et responsable, doté d'esprit critique. Le second élément renvoie au fait que l'individu est inéluctablement amené à s'inscrire, à se positionner et à s'engager dans un certain contexte social. C'est ainsi que le cours sera appelé à contribuer

au renforcement de la cohésion de la société luxembourgeoise du XXI<sup>e</sup> siècle, qui se caractérise par une forte hétérogénéité ainsi que par une diversité culturelle et religieuse croissante. Il relève en effet de la mission éducative de l'école d'offrir un espace de dialogue et d'entente sur « le commun » et les valeurs indispensables pour le vivre-ensemble.

En ce sens, le cours s'articulera autour de trois volets-clés :

- Dans une optique de philosophie pratique, le nouveau cours se voudra un « atelier de réflexion » (*Gedankenwerkstatt*), qui encouragera les enfants et les jeunes à développer, à articuler et à défendre leurs propres idées et convictions, ainsi qu'à les confronter, dans un esprit de tolérance et d'échange, à d'autres modes de vie et de pensée.
- Le cours amènera en outre les enfants et les jeunes à mettre progressivement leur vécu et leur quête de sens en rapport avec les questions fondamentales de l'humanité. En abordant les réponses proposées par les différents courants philosophiques et éthiques ainsi que par les grandes traditions religieuses et culturelles, il esquissera des pistes de réflexion, sur base desquelles les élèves pourront construire leurs propres points de repère.
- Il découle de ce qui précède qu'il importe de permettre aux enfants et aux jeunes de se familiariser avec le contexte culturel dans lequel ils vivent. Le cours est censé les aider à comprendre et à interpréter les phénomènes culturels, philosophiques et religieux auxquels ils sont confrontés dans la vie quotidienne. A cet effet, il conviendra entre autres de se pencher sur les courants culturels, philosophiques et religieux qui ont marqué durablement notre société. Il s'agit, d'un côté, de la tradition judéo-chrétienne, et, de l'autre côté, de la tradition humaniste, issue notamment du siècle des Lumières.  
Le nouveau cours visera par ailleurs à rendre l'élève capable de déchiffrer le langage figuré dont font usage les textes et les symboles religieux. A souligner qu'il ne s'agira nullement de favoriser l'adhésion à une religion donnée, mais plutôt de doter les élèves des connaissances et des compétences nécessaires pour situer des phénomènes religieux dans leur juste contexte. L'expérience montre que c'est souvent un certain « analphabétisme religieux » qui engendre des positions radicales ou extrémistes.

S'il va sans dire que le principe de la neutralité de l'Etat interdit toute forme d'endoctrinement religieux ou philosophique, il est tout aussi évident qu'il existe des limites à cette neutralité. Ces limites s'orientent sur les droits universels de l'homme, tels qu'ils se trouvent consignés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans la Convention européenne des droits de l'homme. Le nouveau cours sera en effet fondé sur ces valeurs universelles, dont le respect ne saurait être sujet à discussion.

D'un point de vue pédagogique et didactique, le cours sera centré sur l'élève, dont les observations, expériences et questionnements constitueront le point de départ pour aborder les sujets visés, dans une approche adaptée aux différentes catégories d'âge.

Quant aux enseignants, ils feront preuve d'une certaine retenue et veilleront à ce que le processus de formation des élèves se trouve au centre du cours. Ils réagiront aux prises de position des élèves avec le respect et le doigté nécessaires et s'abstiendront de tout jugement personnel, pour autant que les opinions défendues n'aillent pas à l'encontre des droits de l'homme. Cela ne signifie toutefois pas qu'un enseignant interrogé sur ses convictions personnelles doive refuser toute réponse aux élèves.

Compte tenu de l'approche didactique innovante ainsi préconisée, il semble indispensable que tous les enseignants qui assureront le nouveau cours suivent des formations continues.

Alors que la définition des contenus précis à aborder dans le nouveau cours relèvera du groupe de travail *ad hoc*, le document-cadre énonce d'ores et déjà les compétences essentielles qui seront visées. Il s'agira de promouvoir la tolérance et l'ouverture face à la diversité des convictions personnelles et des choix de vie. Le cours visera à développer la pensée réflexive, autonome et critique de l'élève à partir de discussions et d'échanges. Il contribuera au développement des compétences communicatives et sociales qui permettront aux jeunes de devenir des citoyens autonomes et responsables, acteurs de leur propre vie.

A préciser encore que le cours ne constituera pas simplement une compilation des principaux contenus des deux cours qu'il remplacera. Sur base du présent document-cadre seront définis une approche didactique homogène et des programmes cohérents pour toutes les classes concernées. S'il existe déjà certains éléments de contenu qui cadrent parfaitement avec les orientations et les principes retenus dans le document sous rubrique, ils pourront être repris. Il est toutefois à prévoir que bon nombre d'éléments restent à élaborer.

### ***Echange de vues***

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les éléments suivants :

- Il est précisé qu'à côté du professeur Oelkers, les deux autres experts externes qui font office de conseillers des représentants de l'instruction religieuse et morale et de la formation/éducation morale et sociale sont M. Daniel Bogner, professeur de théologie à l'Université de Fribourg en Suisse, et M. Joachim Kalcher, qui enseigne au *Lehrerseminar* de Cologne et qui a joué un rôle fondamental dans l'introduction d'un cours de philosophie pratique en Rhénanie-du-Nord-Westphalie.

- Le représentant de la sensibilité politique « déi Lénk » défend le point de vue que seuls les enseignants actuels de formation/éducation morale et sociale ont à la fois l'expérience et les qualifications pédagogiques et didactiques nécessaires pour définir les contenus du nouveau cours, dans la mesure où ils ont déjà dispensé des cours fondés sur une approche comparable. Dans cette optique, selon l'orateur, le groupe de travail chargé de l'élaboration des programmes du nouveau cours ne devrait comprendre ni des enseignants d'instruction religieuse et morale, dont la mission principale était axée sur la catéchèse, ni des représentants du monde laïque autres que les enseignants de formation/éducation morale et sociale, étant donné qu'ils n'ont pas forcément les compétences pédagogiques nécessaires. En réaction, M. le Ministre souligne que le groupe de travail est exclusivement composé d'enseignants. Du côté de l'instruction religieuse et morale, il s'agit d'enseignants fonctionnaires de l'enseignement secondaire et secondaire technique, ayant accompli des études supérieures en théologie. Néanmoins, comme signalé ci-dessus, il est prévu que tous les acteurs concernés, tels que le Conseil des cultes ou le Cercle de coopération des associations laïques, mais aussi les partis politiques et les syndicats, pourront émettre un avis sur le document-cadre. Ces avis seront alors transmis au groupe de travail chargé de l'élaboration des programmes. De fait, tout au long du processus d'élaboration du cours seront aménagées des phases de consultation, dans l'optique d'une véritable démarche participative. A préciser encore que parmi les acteurs qui seront consultés figure aussi la Conférence nationale des élèves du Luxembourg (CNEL).

Il est retenu que la Commission parlementaire sera informée et impliquée dans la discussion à chacun des moments où sera aussi consultée la société civile.

Concernant la composition du groupe de travail, le représentant de la sensibilité politique « déi Lénk » maintient sa position selon laquelle seuls des enseignants de formation/éducation morale et sociale devraient en faire partie. Pour les raisons exposées ci-

dessus, il ne saurait approuver la présence d'enseignants ayant une formation de théologiens. Il se pose en effet la question de savoir si ceux-ci peuvent se départir de leur mission initiale, qui résidait dans la transmission d'un message religieux.

- Suite à un questionnement afférent de la part du représentant de la sensibilité politique « déi Lénk », M. le Ministre précise qu'au cours de la semaine passée, des enseignants membres d'un des groupes de travail avaient divulgué et critiqué le contenu du document-cadre, entre autres par le biais d'un communiqué de presse, alors que ce texte revêtait un caractère confidentiel jusqu'au 23 mars 2015. M. le Ministre s'est alors vu obligé de leur rappeler qu'en tant qu'enseignants et fonctionnaires, ils sont liés par l'article 11 du statut qui interdit au fonctionnaire « de révéler les faits dont il a obtenu connaissance en raison de ses fonctions et qui auraient un caractère secret de par leur nature ou de par les prescriptions des supérieurs hiérarchiques, à moins d'en être dispensé par le ministre du ressort ». Il a dû faire savoir aux concernés que s'ils continuaient leur sortie médiatique, ils ne seraient plus tenables en tant que membres du groupe de travail. Sur ce, les enseignants visés ont choisi de rester dans le groupe et donc de renoncer aux interviews qu'ils avaient encore prévues pour la semaine passée.

Le problème résidait donc dans le fait que les concernés n'avaient pas respecté l'embargo dont était frappé le document jusqu'au 23 mars 2015. Cela ne signifie nullement que dans la suite du processus, les personnes impliquées de près ou de loin dans les travaux présidant à l'élaboration du nouveau cours n'aient pas le droit d'exprimer publiquement leur opinion.

Une représentante du groupe politique CSV fait encore observer que surtout les propos tenus par une des personnes visées cadraient difficilement avec le devoir de réserve des fonctionnaires.

Le représentant de la sensibilité politique « déi Lénk » estime que le présent cas renvoie à un problème général auquel se voient régulièrement confrontés les représentants de certaines organisations : comment ces personnes peuvent-elles lancer une discussion au sein de leur organisation ou même au-delà, sans se voir reprocher d'avoir violé le principe de la confidentialité ?

M. le Ministre considère que les membres du groupe de travail doivent être conscients de leur mission et être disposés à la remplir avec le dévouement nécessaire. En cas de désaccord entre les membres, il faut trancher en fonction du document-cadre.

- Le représentant de la sensibilité politique « déi Lénk » constate qu'en vertu du document-cadre, l'école publique luxembourgeoise est appelée à se tenir à équidistance de toutes les religions et convictions philosophiques (cf. point 2c) : « Sie [d.h. die Luxemburger Schule] muss in dem Sinne eine Äquidistanz gegenüber allen Religionen und Weltanschauungen einnehmen ». Selon l'intervenant, cela revient à placer tous les courants, religieux et non religieux, sur un même niveau, alors qu'à son avis, les religions en tant que telles ne devraient pas avoir de place dans l'école publique. Il serait uniquement indiqué d'y étudier le rôle et la place que les religions occupent dans la vie de certains hommes et donc dans les sociétés. Sera-t-il possible d'aborder cette problématique dans une perspective de stricte neutralité ? Ne finira-t-on pas, en vertu d'une espèce de marchandage (« Kouhandel »), par juxtaposer, dans un ensemble hétérogène, des éléments issus des deux cours actuels ?

Un membre du groupe politique DP estime qu'il ressort quand même clairement du document-cadre que le nouveau cours ne vise pas à favoriser l'adhésion des élèves à une religion donnée, mais plutôt à transmettre des connaissances sur les religions (cf. point 2b) : « Nicht das Bekenntnis zu einer Religion, sondern die Erkenntnis darüber, was Religionen sind und für welche Werte und Überzeugungen sie stehen, soll das neue Fach vermitteln »).

- Un membre du groupe politique LSAP estime que si le document proposé va dans la bonne direction en se fondant sur les droits universels de l'homme, force est de constater que dans le point 2b) ne figurent pas moins de neuf mentions de termes comme « religion », « religieux » ou « judéo-chrétien ». Sans vouloir remettre en question le fait que le sujet des

religions sera abordé, l'on peut néanmoins se demander s'il ne faudrait pas souligner davantage que le cours sera fondé sur une approche philosophique.

M. le Ministre met en garde contre une approche purement arithmétique, d'autant qu'il faudrait alors aussi vérifier à chaque fois dans quel contexte sont mentionnés les termes cités. Souvent, il s'agit de préciser et de délimiter la place qu'occuperont les religions dans le nouveau cours. Il est toutefois évident que d'un point de vue méthodologique, le cours s'inscrira dans une perspective de philosophie pratique, adaptée aux différentes catégories d'âge.

- Un autre membre du groupe politique LSAP donne à penser qu'il faudra veiller à ne pas trop surcharger les programmes, afin de permettre une réelle participation des élèves.

- Une représentante du groupe politique CSV ayant soulevé la question de savoir pourquoi il n'a pas été envisagé de s'engager dans la voie proposée par huit communautés religieuses et qui aurait consisté à permettre aux élèves de choisir entre le cours de formation/éducation morale et sociale et un cours des religions, M. le Ministre souligne qu'il n'était d'emblée pas favorable à une telle solution. De fait, en vertu de ce modèle, les élèves seraient encore et toujours séparés en fonction de leurs convictions religieuses ou philosophiques et n'auraient pas l'occasion d'aborder ensemble la grande diversité des courants religieux et philosophiques qui marquent la pensée humaine. En ce sens, la proposition des communautés religieuses n'est pas compatible avec les objectifs gouvernementaux qui visent à rassembler en un cours commun tous les jeunes fréquentant l'école publique luxembourgeoise.

- Une représentante du groupe politique CSV rappelle que dans le cadre de la première évaluation du Neie Lycée (actuellement : Lycée Ermesinde), réalisée cinq ans après sa mise en service, comme l'a prévu la loi modifiée du 25 juillet 2005 portant création d'un lycée-pilote, un rapport séparé a été établi par M. Sigggy Koenig au sujet du fonctionnement du cours d'éducation aux valeurs proposé par ce lycée<sup>1</sup>. Dans ce rapport, l'auteur fait valoir entre autres que « [l]a perspective de bannir le religieux complètement de l'école heurterait les sentiments d'un grand nombre de familles et diviserait profondément notre société qui en ce moment de difficultés économiques a besoin de cohésion » (p. 59). Cette étude a-t-elle été prise en compte lors de l'élaboration du présent projet d'un cours unique ?

Dans le même ordre d'idées se pose la question de savoir dans quelle mesure il sera tenu compte des travaux effectués sous les deux ministres précédentes de l'Education nationale par un groupe de travail dirigé par Mme Rita Jeanty.

En réponse, M. le Ministre fait valoir que depuis lors, les prémisses ont changé et qu'elles sont désormais déterminées par le programme gouvernemental 2013-2018. Comme signalé ci-dessus, il n'est nullement exclu que des éléments des travaux antérieurs puissent être repris, pour autant qu'ils cadrent avec le texte de référence. Il ne faut toutefois pas oublier que la démarche retenue pour l'élaboration du cours préconisé, fondée sur une approche transparente et participative, se distingue nettement de celle mise en œuvre par le groupe de travail précité.

- Interrogé par une représentante du groupe politique CSV sur l'affirmation selon laquelle il n'existe guère de modèles étrangers dont pourrait s'inspirer le Luxembourg pour le nouveau cours et qu'il s'agira plutôt de tirer les leçons des expériences négatives qui ont été faites ailleurs avec de tels projets (cf. point 1 : « Es gibt kaum Beispiele von Ländern oder Regionen, die als Vorbild dienen können. Aus den negativen Erfahrungen anderer Projekte sollte Luxemburg jedoch lernen »), M. le Ministre explique que les groupes de travail « instruction religieuse et morale » et « formation/éducation morale et sociale » étaient en

---

<sup>1</sup> Ce rapport ainsi que l'évaluation générale du *Neie Lycée* avaient été soumis à la Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports lors de la réunion du 30 juin 2011 (cf. procès-verbal afférent).

effet chargés d'analyser les concepts et programmes de cours en place dans d'autres pays (cf. Québec, Suisse romande, canton de Zurich, Brandebourg et Rhénanie-du-Nord-Westphalie). Ils en ont tiré un bilan plutôt critique, en récusant surtout le caractère hétéroclite de ces cours, qui consistent souvent dans la compilation de plusieurs cours antérieurs. L'orateur met en garde contre une tendance qui consiste à quantifier et à soupeser les éléments repris des différents cours antérieurs. Pour éviter une telle approche, il a été choisi d'élaborer le présent document-cadre qui servira de référence lors de la définition des programmes.

- Il est confirmé que tous les enseignants qui assureront le nouveau cours seront tenus de suivre des formations continues, d'autant que, pour des raisons évidentes, ce cours ne fait jusqu'à présent l'objet d'aucune formation initiale. Les détails concernant par exemple le volume de cette formation seront clarifiés une fois que les contenus du cours auront été clairement définis. Il s'agira alors aussi de vérifier la possibilité de valider des expériences professionnelles ou des formations antérieures dont pourront éventuellement se prévaloir les enseignants concernés.

Dans l'enseignement fondamental, il ne sera pas dérogé au principe de l'enseignant « généraliste ». Le titulaire de la classe sera donc amené à décider s'il souhaite assurer le nouveau cours dans le cadre de sa tâche ou si ce cours sera confié à un autre intervenant.

- En termes de calendrier, il est prévu d'introduire le nouveau cours dans toutes les classes concernées de l'enseignement fondamental ainsi que de l'enseignement secondaire et secondaire technique dès la rentrée scolaire 2016-2017. Il est à prévoir que l'on disposera à ce moment d'un programme-cadre qui sera testé dans les établissements scolaires. Conformément à l'approche participative retenue pour le présent projet, cela permettra aussi aux élèves d'évaluer les programmes prévus, avant que ceux-ci ne soient définitivement arrêtés.

Dans l'enseignement secondaire et secondaire technique, le cours remplacera l'instruction religieuse et morale et la formation morale et sociale dans les classes où ces branches ont figuré au programme. Il comportera à chaque fois le même nombre de leçons hebdomadaires que les deux cours précédents.

Les contenus seront adaptés aux différentes catégories d'âge ainsi qu'au nombre de leçons disponibles.

Suite à une question afférente, M. le Ministre signale qu'il plaiderait plutôt pour doter le cours d'un coefficient, étant entendu toutefois qu'aucune décision définitive n'est encore prise en cette matière.

### **3. Divers**

Aucun point divers n'a été abordé.

Luxembourg, le 30 mars 2015

Le Secrétaire-administrateur,  
Christiane Huberty

Le Président,  
Lex Delles

Annexes :

1. Demande de mise à l'ordre du jour de la sensibilité politique « déi Lénk » du 12 mars 2015
2. Document-cadre pour l'élaboration du cours « Vie et société »

**Sensibilité politique déi Lénk : demande de mise à l'ordre du jour de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse de la présentation du programme-cadre du cours unique « d'éducation aux valeurs »**

**Transmis en copie pour information**

- aux Membres de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
- aux Membres de la Conférence des Présidents
- à M. le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
- à M. le Ministre aux Relations avec le Parlement

**Luxembourg, le 12 mars 2015.**

**Le Secrétaire général adjoint de la Chambre des Députés,**



# déi Lénk

CHAMBRE DES DEPUTES  
Entrée le:  
12 MARS 2015

Luxembourg, le 12 mars 2015

Objet : Demande de mise à l'ordre du jour de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse de la présentation du programme-cadre du cours unique d' « éducation aux valeurs »

Monsieur le Président,

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse de mettre à l'ordre du jour un point relatif au nouveau programme « éducation aux valeurs » qui est destiné à être instauré comme cours unique dans l'enseignement secondaire, et d'y inviter Monsieur le Ministre de l'Education nationale Claude Meisch.

En date du 23 mars, une session « kick off » publique, lors de laquelle ce nouveau programme-cadre devrait être présenté, doit avoir lieu. Nous aimerions toutefois que Monsieur le Ministre réserve la primeur à la Commission de l'Education nationale et voudrions par conséquent que ce point soit discuté lors d'une réunion avant la date du 23 mars.

Veuillez croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes meilleurs sentiments.

Pour la sensibilité politique déi Lénk,



Justin Turpel,

Député

# Leben und Gesellschaft

„Zusammen leben, Zusammenleben gestalten“

[Arbeitsversion 11.03.2015]

---

## 1. Ausgangssituation

*« Il sera introduit un cours unique neutre et harmonisé d'éducation aux valeurs pour tous les élèves de l'enseignement fondamental et secondaire, lequel remplacera les cours actuels « Formation/Education morale et sociale » et « Instruction religieuse et morale » dans l'enseignement fondamental et secondaire [...] Les objectifs de cette éducation sont notamment de présenter de manière objective les grands courants religieux et philosophiques et d'éduquer les élèves aux valeurs qui fondent notre vivre ensemble. »*

Programme gouvernemental 2013-2018

Mit dem aktuellen Regierungsprogramm soll die im Jahr 1968 eingeführte Trennung zwischen konfessionellem Religions- und laizistischem Moralunterricht im Luxemburger Schulsystem endgültig abgeschafft werden. Zwei Gründe sprechen hierfür: Zum einen steht das Angebot eines konfessionellen Religionsunterrichts im Widerspruch zur allgemeinen Verpflichtung der öffentlichen Schule, in weltanschaulichen und religiösen Fragen Neutralität zu wahren. Zum anderen werden im aktuellen Luxemburger Schulsystem die Kinder in Gruppen von Gleichgesinnten oder Gleichdenkenden aufgeteilt. Gerade bei den großen Lebens- und Gesellschaftsfragen muss die Schule jedoch Toleranz, Respekt und gegenseitiges Verständnis im Umgang mit Diversität vermitteln. Denn diese fundamentalen Werte sind die Grundlagen des Zusammenhalts und Zusammenlebens in einer multikulturellen Gesellschaft.

Mit dieser Entscheidung beschreitet Luxemburg neue Wege. Es gibt kaum Beispiele von Ländern oder Regionen, die als Vorbild dienen könnten. Aus den negativen Erfahrungen anderer Projekte sollte Luxemburg jedoch lernen. Ein wichtiger Aspekt dabei ist vor allem, dass die beiden bisherigen Fächer nicht einfach durch ein Fach ersetzt werden, in dem Moral- und Religionsunterricht auch weiterhin nebeneinander existieren. Das neue Fach muss auf einem kohärenten didaktischen Konzept basieren, das die Kinder und Jugendlichen in ihrer Lebenswelt abholt und das sie dazu befähigt, sich selbstbestimmt mit den großen Lebens- und Gesellschaftsfragen auseinanderzusetzen.

Ziel des vorliegenden Rahmendokuments ist es, die politischen Zielsetzungen und Rahmenbedingungen des Fachs zu definieren. Es wird bewusst darauf verzichtet, detaillierte Aussagen über didaktische Fragen, über konkrete Themenfelder oder Unterrichtsstoffe zu machen. Diese sollen gemeinschaftlich in den Arbeitsgruppen ausgearbeitet werden.

Damit das Fach „Leben und Gesellschaft“ gelingen kann, muss es jedoch in ein gesellschaftliches Klima von Toleranz und gegenseitigem Respekt eingebettet werden. Es sind die glei-

chen Werte, die wir den Kindern und Jugendlichen vermitteln wollen, und die die Grundlagen für die erfolgreiche Ausarbeitung und Umsetzung des neuen Fachs bilden.

## 2. Die Zielsetzungen des Kurses

### a. *Das Zusammenleben und den Zusammenhalt in einer multikulturellen Gesellschaft stärken*

Die Luxemburger Gesellschaft des 21. Jahrhunderts ist maßgeblich durch eine Vielfalt an Sprachen, Kulturen, Weltanschauungen und Religionen geprägt. Diese Vielfalt ist fester Bestandteil der Luxemburger Identität. Die Globalisierung hat diese Entwicklung nur noch vorangetrieben, indem aus unserem Land ein internationaler Wirtschaftsstandort geworden ist, der viele neue Mitbürgerinnen und Mitbürger aus dem nahen Ausland, aber auch aus der ganzen Welt nach Luxemburg führt.

Diese Vielfalt erfordert eine Auseinandersetzung und Verständigung darüber, was das „Gemeinsame“ ist, das uns als Bürgerinnen und Bürger Luxemburgs und Europas verbindet. Gleichzeitig erfordert es eine grundlegende Offenheit und Toleranz im Umgang mit der gesellschaftlichen Diversität. Dies sind die Fundamente sozialer Kohäsion in einer multikulturellen Gesellschaft.

Die Luxemburger Schule hat die gesellschaftliche Verpflichtung, eine Diskussion über diese Grundlagen des demokratischen Zusammenlebens zu ermöglichen und so dazu beizutragen, dass diese gestärkt werden.

Diversität und Meinungsvielfalt sind dabei wichtige Impulsgeber einer fortwährenden Infragestellung und Weiterentwicklung unserer Gesellschaft. Sie sind eine Quelle von Innovation und Fortschritt. Die Auseinandersetzung mit den großen Fragen unserer Zeit im Rahmen der öffentlichen Schule darf deshalb nicht auf einen erzwungenen Konsens hinaus laufen. Das neue Fach „Leben und Gesellschaft“ soll vielmehr eine Gedankenwerkstatt werden, ein Raum, in dem Kinder und Jugendliche dazu angeregt werden, Positionen und Meinungen auszuprobieren, Gedankenexperimente zu vollziehen. Indem sie „philosophieren lernen“ und sich selbstbestimmt Meinungen bilden. Nicht gesellschaftlicher Konsens um jeden Preis ist das Ziel, sondern eine reflektierte und selbstbestimmte Vielfalt an Meinungen.

### b. *Kulturen erschließen, Diversität ergründen*

Kinder und Jugendliche brauchen einen Zugang zu der Kultur, in der sie leben, mit all ihren Facetten, um den Alltag und die Gesellschaft zu verstehen, und sich in ihr zurecht zu finden. Hinzu kommt der eigene kulturelle Hintergrund, den Schülerinnen und Schüler mit sich bringen und der aufgegriffen und wertgeschätzt werden soll. Dies erfordert vor allem eine Auseinandersetzung mit den kulturellen Einflüssen und Traditionen, die Eingang in unsere Kultur gefunden haben, aber auch eine Auseinandersetzung mit den kulturellen Realitäten der Kinder und Jugendlichen. Das neue Fach soll die Schülerinnen und Schüler dazu befähigen, die Bedeutung von kulturellen, weltanschaulichen und religiösen Phänomenen (Gebräuche, Traditionen, Riten), mit denen sie in ihrem Alltag konfrontiert werden, zu verstehen. Dies setzt unter anderem eine Auseinandersetzung mit christlich-jüdischen und aufklärerisch-humanistischen Traditionen voraus, die beide unsere Gesellschaft maßgeblich geprägt haben. Dies kann anhand von religiösen, philosophischen, historischen oder anderen Textquellen geschehen.

Darüber hinaus soll das neue Fach aber auch die Schülerinnen und Schüler dazu befähigen, religiöse Symbole und Texte in ihrer Vielschichtigkeit zu verstehen und zu deuten. Das Dekodieren der bildhaften Sprache, der sich Religionen bedienen, ist eine wesentliche Kompetenz, die vermittelt werden muss, um Kindern und Jugendlichen eine selbstbestimmte Auseinandersetzung mit religiösen Themen zu ermöglichen. In der Tat ist es oftmals ein „religiöser Analphabetismus“, d.h. die Unfähigkeit, religiöse Texte in ihrer sinnbildlichen Sprache zu verstehen, der den Weg für dogmatische und radikale Positionen bereitet.

Nicht das Bekenntnis zu einer Religion, sondern die Erkenntnis darüber, was Religionen sind und für welche Werte und Überzeugungen sie stehen, soll das neue Fach vermitteln. Dies ist eine notwendige Voraussetzung für jedes tiefere Verständnis unserer Gesellschaft, bietet aber auch die Möglichkeit, intoleranten und radikalen Positionen jeglicher Art Einhalt zu gebieten.

*c. Die Entwicklung der Kinder und Jugendlichen hin zu Eigenverantwortlichkeit, Kritik- und Gemeinschaftsfähigkeit*

Die Luxemburger Schule hat die Verpflichtung, in weltanschaulichen und religiösen Fragen Neutralität zu wahren. Sie muss in dem Sinne eine Äquidistanz gegenüber allen Religionen und Weltanschauungen einnehmen. Ihre Rolle muss darin bestehen, Kindern und Jugendlichen einen Zugang zur Pluralität an Werten, Kulturen, Weltanschauungen und Religionen zu ermöglichen und sie angesichts der Komplexität der Fragestellungen in ihrer selbstbestimmten Entwicklung zu unterstützen. Die Schülerinnen und Schüler sollen darüber hinaus dazu angeregt werden, sich mit ihrem Umfeld auseinanderzusetzen und sich in Gesprächen konstruktiv einzubringen. Durch diese Interaktion sollen Schülerinnen und Schüler die nötigen sozialen Kompetenzen entwickeln, um sich verantwortungsvoll gestaltend in die Gesellschaft einbringen, sich aber auch kritisch mit ihr auseinandersetzen zu können.

Darüber hinaus sollen die Kinder und Jugendlichen lernen, sich selbst in Beziehung zu ihrem Umfeld und ihrer Umwelt zu sehen und ihre Rolle, Aufgabe und Verantwortung zu erfassen. Im Nachdenken über grundlegende Erfahrungen und Handlungsweisen lernen sie, sich ihrer eigenen Wertvorstellungen und Normen bewusst zu werden. In der Auseinandersetzung mit andersartigen Meinungen und Positionen werden Differenzen erfahren und reflektiert. Dies fördert die selbstbestimmte Meinungs- und Persönlichkeitsbildung.

*d. Den universellen Menschenrechten verpflichtet*

Die Neutralität des Staates verbietet jegliche Form der religiösen oder weltanschaulichen Indoktrination. Diese Neutralität darf aber nicht als moralische Beliebigkeit oder Gleichgültigkeit gegenüber radikalen und diskriminierenden politischen, weltanschaulichen oder religiösen Positionen verstanden werden. Die Luxemburger Schule sieht sich den universellen Menschenrechten verpflichtet, wie sie in der Allgemeinen Menschenrechtserklärung und der europäischen Menschenrechtskonvention formuliert werden. Diese ideologiefreien und universellen Werte bilden die Grundlage des Kurses.

### **3. Ein schülerzentrierter und lebensweltlicher Ansatz**

Bei dem neuen Fach sollen nicht die Antworten im Vordergrund stehen, die von den verschiedenen Weltanschauungen und Religionen vorgegeben werden, sondern die Fragen und Gedanken, die von den Kindern und Jugendlichen ausgehen und ihrem Erfahrungshori-

zont entsprechen. Der Kurs wird deshalb dezidiert einen schülerzentrierten Ansatz verfolgen und an den unterschiedlichen Erfahrungen und Lebenswelten der Kinder und Jugendlichen anknüpfen. Ausgangspunkt des Kurses sollen deshalb Beobachtungen, Fragen und Anliegen sein, die in der alltäglichen Welt der Jugendlichen auftauchen. Die Inhalte des Kurses und die Lebenswelt, respektive die damit verbundenen Erfahrungen der Kinder und Jugendlichen müssen zwingend aufeinander bezogen werden. Zum einen besteht ansonsten die Gefahr, dass Gespräche, die alleine auf den Erfahrungen der Kinder und Jugendlichen basieren, zu wenig substantiell sind. Zum anderen riskieren Diskussionen über gesellschaftliche, kulturelle und ethische Fragen ohne Bezug auf die Lebenswelt der Kinder und Jugendlichen, diese gar nicht erst zu erreichen.

Um den Schülerinnen und Schülern einen selbstbestimmten Zugang zu den jeweiligen Thematiken zu ermöglichen, müssen diese entsprechend ihrer kognitiven Entwicklung ausgewählt und altersgerecht aufbereitet werden. Es muss verhindert werden, dass die Kinder vor allem im jungen Alter durch zu generische Fragestellungen überfordert werden.

#### **4. Haltung der Lehrenden**

Die Aufgabe der Lehrperson besteht darin, eine professionelle, selbstreflektierte Haltung einzunehmen, die sie davor bewahrt, ihre eigenen Überzeugungen wertend in den Unterricht mit einfließen zu lassen. Dies bedeutet jedoch nicht, dass die Lehrerin oder der Lehrer sich selbst verleugnen sollte oder bei Nachfragen der Schülerinnen und Schüler eine Antwort verweigern sollte. Es bedeutet vielmehr, dass zu jedem Zeitpunkt klar sein muss, dass die selbstbestimmte Meinungsbildung der Schüler im Vordergrund stehen und die Meinung des Lehrenden nebensächlich sein muss. Die Lehrperson muss durch eine reflektierte Praxis vermeiden, dass seine eigenen Wertvorstellungen sowohl auf verbaler als auch auf non-verbaler Ebene, wertend in den Unterricht mit einfließen.

Die Lehrerin oder der Lehrer muss den unterschiedlichen Positionen der Schülerinnen und Schüler mit Aufmerksamkeit, Feingefühl und Respekt begegnen. Dies gilt selbstverständlich nur, solange sie die allgemeinen Menschenrechte respektieren und keinen rechtswidrigen Charakter haben.

Wie erläutert, sollen die unterschiedlichen Lebenswelten, Erfahrungen und Sinnfragen der Kinder und Jugendlichen im Mittelpunkt des neuen Fachs stehen. So wichtig die Partizipation der Schülerinnen und Schüler für das Gelingen des Kurses ist, so unerlässlich ist es, den Kindern und Jugendlichen zuzugestehen, sich einer Meinung zu einer kulturellen, moralischen oder religiösen Fragestellung enthalten zu dürfen.

#### **5. Kompetenzfelder: Offenheit, Kritikfähigkeit, Engagement**

Die Ausarbeitung der Lehrpläne wird Gegenstand der Arbeitsgruppen sein. Aus dem schülerzentrierten Ansatz heraus ergibt sich die Notwendigkeit, übergeordnete Bildungsziele zu definieren, die mit dem neuen Fach verfolgt werden. Nicht die Frage nach dem Lernstoff steht dabei im Vordergrund, sondern die Frage nach den Kompetenzen, die bei den Kindern und Jugendlichen gefördert werden sollen.

Im Wesentlichen besteht der Anspruch, folgende Kompetenzfelder abzudecken:

Toleranter Umgang mit Diversität

Ziel des Unterrichts ist es, bei Schülerinnen und Schülern Offenheit und Toleranz im Umgang mit gesellschaftlicher Diversität zu fördern. Dazu gehört ein nicht diskriminierender Umgang mit Weltanschauungen, mit privaten Lebensorientierungen und mit Religionen. Dies setzt nicht zuletzt Kompetenzen im Verständnis von Kulturen und Religionen voraus.

#### Kritische Auseinandersetzung mit moralisch-ethischen Fragestellungen

Die Schülerinnen und Schüler werden dazu befähigt, sich sachlich korrekt und selbstbestimmt mit Fragestellungen auseinanderzusetzen, sie arbeiten eigene Positionen aus und beleuchten diese kritisch. Die Kinder und Jugendlichen sollen „philosophieren lernen“. Methoden des Philosophierens helfen, Themen zu fokussieren: durch Begriffsklärungen, durch gezieltes und gesteuertes Hinterfragen, durch Überprüfen von vermeintlichen Sachverhalten, durch Forschen nach „guten“ Gründen, durch das Einbringen und Einschätzen eigener Erfahrungen.

#### Sozial-engagierte Auseinandersetzung mit gesellschaftlichen Phänomenen

Der Kurs ermutigt die Schülerinnen und Schüler dazu, sich aktiv mit relevanten Lebens- und Gesellschaftsfragen auseinanderzusetzen. Neben kommunikativen Kompetenzen sollen dabei auch soziale Kompetenzen, wie Empathie- und Gemeinschaftsfähigkeit, sowie Haltungen, wie Gerechtigkeitssinn und Engagement, gefördert werden.